

<https://47.snuipp.fr/Derogation-et-changement-de-rythme-scolaire>



Rentrée 2026

Dérogation et changement de rythme scolaire

- École - Rythmes scolaires -

Date de mise en ligne : mardi 23 février 2021

Dernière mise à jour : 24 novembre 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

- **12 communes doivent, cette année, demander le renouvellement de dérogation pour rester en semaine de 4 jours à la rentrée 2026.**
- **D'autres communes, actuellement en semaine de 4,5 jours, peuvent être intéressées pour passer en 4 jours.**
- **Inversement, des communes en semaine de 4 jours peuvent demander un retour aux 4,5 jours.**

Il arrive que des dossiers restent coincés dans les tuyaux : renseignez le formulaire de suivi.

En pratique

- Les 12 communes (19 écoles) qui étaient passées en semaine de 4 jours **aux rentrées 2020, et 2023** sont dans l'obligation de demander un renouvellement de la dérogation - décret Blanquer - pour rester à la semaine de 4 jours :
BAJAMONT ; COUTHURES-SUR-GARONNE ; FRANCESCAS ; LE PASSAGE ; LOUBES-BERNAC ; MEILHAN-SUR-GARONNE ; PORT-SAINTE-MARIE ; SAINT-JEAN-DE-DURAS ; SAINT-SAUVEUR-DE-MEILHAN ; SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS ; SOUMENSAC ; VIRAZEIL

l'IA a demandé aux mairies concernées un retour à l'IEN pour le 15 janvier 2026 : proposition de rythme scolaire, délibération du conseil municipal, compte-rendu du conseil d'école.

- Les communes en semaine de 4,5 jours n'ont pas de calendrier imposé mais la procédure reste la même. Nous conseillons de faire en sorte que les horaires de l'école soient connus avant le début du mouvement départemental.
Il est possible de :
 - demander à entrer par dérogation en semaine à 4 jours - décret Blanquer.
 - demander à rester en semaine de 4,5 jours en changeant de statut : décret Peillon ou décret Vallaud-Belkacem.
 - ne rien demander du tout, la situation actuelle sera reconduite.

En cas de changement de rythme, les horaires des demi-journées de classe changent. Il faut s'assurer en particulier des contraintes liées au transport scolaire géré par la Région.

https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.sv g Décret Peillon 24/01/13	https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.sv g Décret Vallaud-Belkacem 01/08/16	https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.sv g Décret Blanquer 27/06/17
---	--	--

Afin de faire le point, nous vous proposons de remplir le formulaire ci-dessous.